

REGLEMENT PARTICULIER

(Mise à jour le 10/06/2006)

Baja de FRANCE

23.24.25 JUN 2006 – 2^{ème} EDITION
CAMP MILITAIRE DE LA COURTINE – CREUSE (23)

Une organisation administrative de l'ASA 91 (affiliée à la FFSA et au Comité du Sport Automobile d'Ile de France)
avec l'autorisation du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin, et une organisation technique de la société Forcing.



▷ SOMMAIRE ◁

Page 2

- ▷ Programme - Horaires
- ▷ **Art. 1 P** • Organisation
- ▷ Art. 1.1 P • Officiels

Page 3

- ▷ Art. 1.3 P • Vérifications
- ▷ **Art. 3 P** • Concurrents et Pilotes
- ▷ Art. 3.1P • Demande d'engagement – Inscriptions
- ▷ **Art. 4 P** • Voitures et Equipements
- ▷ Art. 4.1P • Voitures autorisées

Page 4

- ▷ Art. 4.2P • Pneumatiques
- ▷ Art. 4.3P • Equipements
- ▷ **Art. 5 P** • Publicité
- ▷ **Art. 8 P** • Réclamations – Appels
- ▷ **Art. 10 P** • Prix

Pages 5

- ▷ Art. 14 P • Prescriptions Particulières à cette épreuve



- **Ouverture des engagements** : 01 octobre 2005
- **Clôture des engagements** : 30 mai 2006 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
- **Vérifications administratives (sur convocations)** : 23 juin 2006 à partir de 13h00 à la salle polyvalente d'Aubusson
- **Vérifications techniques** : 23 juin 2006 à partir de 13h30 dans le garage Bujon à Blessac
- **Parc fermé** : 23 juin 2006 dans le centre ville d'Aubusson à l'issue du prologue et sur le terrain militaire
- **Première réunion du Collège** : 23 juin 2006 à 13h00
- **Panneau d'affichage officiel** : au PC course
- **Prologue** : 23 juin 2006, de jour à partir de 14h00 à Blessac. Chaque concurrent à la suite de **ses** vérifications et sous réserve de l'approbation du collège des commissaires sportifs participera au prologue et, ensuite après un délai d'assistance se rendra au parc fermé dans le centre ville d'Aubusson.
- **Briefings** dans le parc d'assistance dans le camp militaire : 24 juin 2006 à 8h15 au PC course.
- **Départ de la première étape** : 24 juin 2006 à 09h00 dans le camp de la Courtine
- **Arrivée de la première étape** : 24 juin 2006 à 20h30
- **Parc fermé** : 24 juin 2006 dans le camp militaire
- **Départ de la deuxième étape** : 25 juin 2006 à 9h00
- **Arrivée de la deuxième étape** : 25 juin 2006 à 17h00
- **Affichage des résultats** : 25 juin 2006 au PC course
- **Remise des prix, sur place**: Dimanche 25 juin 2006 18h00.

Art 1P

Organisation ◀

L'association Sportive Automobile **ASA 91** (organisateur administratif), affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile et au Comité Régional du Sport Automobile d'Ile-de-France, et la société **FORCING** (organisateur technique), organisent du 23 au 25 juin 2006, avec les autorisations : du **Comité Régional du Sport Automobile d'Ile de France et du Limousin, de la Préfecture et de la sous Préfecture de la Creuse** et des **autorités militaires régionales, départementales, nationales, du camp militaire de la Courtine**, une épreuve d'automobiles tout terrain nationale **NPEA** dénommée :

2^{ème} BAJA de FRANCE

Le présent règlement a été enregistré et approuvé par le comité régional du sport automobile d'île de France en date du 27 / 02 / 2006 sous le permis d'organiser N° **NPEA 49** et par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 27/02/ 2006, sous le permis d'organiser n° **64**

L'épreuve se déroulera sur un minimum de **496** Kms de secteurs chronométrés, divisé en deux étapes de 7/8 tours.

L'ASA 91 fera connaître, par des circulaires spéciales, toutes prescriptions qu'elle jugera devoir éditer et que la FFSA aura préalablement approuvée. Les cas non prévus par le règlement et ses annexes, seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositions du Code Sportif International.

1.1 P ▶ Officiels (liste sous réserve de confirmations)

COMITE D'ORGANISATION :

- Secrétaire du meeting : Jean-Louis Dronne, lic. n° 2991 (1422)
- Responsable PC Organisation : Thomas CROZIER, lic n° 39822 (1422)
- Responsable équipe technique : Michel GUYON, lic n°51787 (1422)

DIRECTION DE COURSE :

- Directeur de Course : Gilbert LUCAS, lic n° 12948 (1422)
- Directeur de Course adjoint – PC radio: Sylvie MONNIER, lic n°9936 (1307)
- Directeur de ES départ : Guy TRONCAL, lic n° 1056 (1705)
- Directeurs de ES adjoints points Chrono: Nathalie MONZAT lic n°43601 (1705), Laurent Teilliard

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

- Président du Collège des Commissaires Sportifs : Roger SOULAT lic n°4825 (1504)
- Membre du collège des Commissaires Sportifs :
- Commissaire sportif : Jean Michel FILLLOUX, lic n°2347, (1706)
- Commissaire sportif : Michel VAURIE, lic n°1059, (1705)
- Secrétariat du Collège des commissaires sportifs : Claudie SIALELI lic.55586 (1705)

RELATIONS CONCURENTS : Sylvain Monnier lic n°9638 (1307)

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

- Commissaire technique responsable : Maurice BAROILLIER, lic.n°8374 (1411)
- Commissaire technique : Serge Larquey, lic n° 8454 (1006)

Responsable des vérifications administratives :

- Mme L. DRONNE, Lic. n° 39826, (1422)
- Mme S. PEREZ, Lic. n° 154219 (1422)

Chronométrateur responsable : J-Ch Pierre Lic. n°

Responsable des Commissaires : Alain Bonnaud, Lic. n° 8481 (1714)

Médecins : Dr Christine LESPIAUCQ, Dr Odile Rosenthal

Ambulances : 2 Ambulances : ASF

Sécurité publique : Croix Blanche

Service de Presse : FORCING

1.3 P ► Vérifications

- **ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES, le vendredi 23 juin 2006:**
- Les vérifications administratives se dérouleront, sur convocations à partir de 13h00 dans la salle polyvalente d'Aubusson, ensuite les équipes auront 10 minutes de temps imparti pour rejoindre les vérifications techniques situées dans le garage Bujon à Blessac.

Nota : veuillez vous munir de votre passeport technique, fiche d'homologation, casques et combinaisons.

Art 3P

Concurrents et Pilotes ◀

3.1 P ► Demande d'engagement - Inscriptions

Les demandes d'engagement définitif seront reçues à l'adresse suivante jusqu'au **30 mai** à minuit :

BAJA de France - Forcing / ASA 91 – BP40 – 91450 SOISY / SEINE

Les droits d'engagement sont fixés pour un véhicule (avec la publicité facultative organisation) à 1550 €.

Les droits de réservation sont de 400 € déductibles des droits d'engagements et servent à réserver une place.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits de réservations ou d'engagement.

▷ **Rappel Licences :** les pilotes doivent être titulaires d'une licence Concurrent Conducteur Nationale (NCC) ou Internationale, en cours de validité 2006. Les pilotes européens titulaires d'une licence nationale peuvent également participer. Les co-pilotes doivent être titulaires au minimum d'une licence Concurrent Conducteur Régionale (RCC) en cours de validité. L'ASA 91 organisatrice est à votre disposition pour effectuer les démarches d'obtention de vos licences dans les meilleurs délais (cotisation annuelle 32€ - ASA91 : Tél. 01 60 75 71 14 - mail : [http://asa91.free.fr](mailto:asa91.free.fr) - site : www.baja.fr).

3.1.10P : Le nombre de voitures admises est fixé à 60.

La liste des engagés sera établie d'après la date de réception des engagements, le cachet de la poste faisant foi.

Une liste de 5 suppléants sera éventuellement établie.

Art 4P

Voitures et Equipements ◀

4.1P Voitures autorisées :

- **Groupes T1 :**

T1A : Véhicule Prototype à châssis tubulaire, essence et diesel (ou non admis en T1B) :

- Classe 1 - 0 / 2000 cm3
- Classe 2 - 2000 / 3000 cm3
- Classe 3 - 3000 / 3600 cm3 (essence) et 3000 / 5000 cm3 (diesel)
- Classe 4 - 3600 / 5000 cm3
- Classe 5 - 2000 cm3 / 2 roues motrices
- Classe 6 - + 5000 cm3

T1B : Véhicule Prototype à châssis non tubulaire issu de la série (essence et diesel):

- Classe 1 - 0 / 2500 cm3
- Classe 2 - 2500 cm3 / 5000cm3
- Classe 3 - Plus de 5000 cm3

- **Groupes T2 :** Véhicules de Série

- Classe 1 - 0 / 2500 cm3 (essence)
- Classe 2 - Plus de 2500 cm3 (essence)
- Classe D – Diesel

4.2P Pneumatiques : (conformes à la réglementation technique 2006 visible sur www.ffsa.org = rubrique Rallye)

4.3P Équipements pilotes et coéquipiers : (conforme à la réglementation technique 2006)

Art 5P

Publicité ◀

La publicité collective obligatoire est , **Conseil Régional du Limousin, le camp militaire de la Courtine, La Montagne, France Bleu Creuse, France 3, AB moteurs, A Media**, les amortisseurs **Ironman**, **le Conseil Général de la Creuse**. La publicité facultative est : (en négociation) .

Les concurrents ont la faculté de refuser cette publicité. Le refus entraînera une majoration des droits d'engagement de 100 % . La publicité collective obligatoire, non rachetable, sera placée sur les plaques numéro de portière de 50cm x 50cm. La publicité rachetable sera placée sur une bande pare soleil de 10 cm de hauteur, située sur les 2/5^{ème} de la largeur de la partie supérieure dans les angles du pare brise de chaque véhicule ainsi qu'une plaque rallye placée verticalement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour quelque raison que ce soit, et devait être annulée à n'importe quelle date, les organisateurs ainsi que leurs partenaires ne pourraient être tenus responsables vis à vis des conducteurs et concurrents et de leurs intervenants et ne seraient tenus qu'au seul remboursement de la participation aux frais perçus par les organisateurs, sans autre indemnité.

Art 8P

Réclamations – Appels ◀

Voir prescriptions générales.

Les réclamations devront être présentées à la Direction de course au plus tard une demi-heure après l'affichage des résultats qui seront affichés au PC course (la caution de réclamation sera de **620 €** et les droits d'appel de **2800 €**).

Les opérations de démontage et de contrôle seront obligatoirement effectuées dans le garage le plus proche au taux de main d'œuvre de 45 €/ttc.

Art 10P

Prix ◀

La distribution des prix aura lieu le Dimanche 25 juin à partir de 17h00 sur place

- **Classement général scratch**
 - ▶ 1^{er} = un engagement offert à la prochaine édition + coupes
 - ▶ 2^{ème} = 400 € + coupes
 - ▶ 3^{ème} = 300 € + coupes
 - ▶ 4^{ème} = 200 € + coupes
 - ▶ 5^{ème} = 100 € + coupes

- **Groupes T2**
 - **Classes 1 / 2 / D**
 - ▶ 1^{er} = 200 € + coupes
 - ▶ 1^{er} = 100 € + coupes
 - ▶ 2^{ème} au 5^{ème} = coupes
 - ▶ 2^{ème} et 5^{ème} = coupes

- **Groupes T1A**
 - **Classes 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6**
 - ▶ 1^{er} = 200 € + coupes
 - ▶ 1^{er} = 100 € + coupes
 - ▶ 2^{ème} au 5^{ème} = coupes
 - ▶ 2^{ème} et 3^{ème} = coupes

- **Groupes T1B**
 - **Classes 1 / 2 / 3**
 - ▶ 1^{er} = 200 € + coupes
 - ▶ 1^{er} = 100 € + coupes
 - ▶ 2^{ème} au 5^{ème} = coupes
 - ▶ 2^{ème} et 5^{ème} = coupes
 - **FÉMININE** (scratch toutes classes et catégories confondues)
 - ▶ 1^{er} = 400 € + coupes
 - ▶ 2^{ème} = 200 € + coupes

Les coupes et prix ne sont pas cumulables

1. Seul le montant des deux prix les plus importants (scratch - groupe - classe) sera distribué aux équipes figurant dans le classement général de la 2ème BAJA de France uniquement. Seuls les équipages présents et au complet à la remise des prix pourront prétendre à leurs prix et coupes.
2. le montant des prix sera envoyé aux équipes complètes et présentes à la remise des prix, par courrier (aucun chèque sur place).

RÉCOMPENSES COMMISSAIRES : une coupe par commissaire présent à la remise prix commissaires.

Art 14P

Prescriptions particulières à cette épreuve ◀

- **Pénalités** : (en dehors des pénalités prévues à la réglementation générale)
 - Ravitaillement en carburant d'un véhicule en course, en dehors de la zone autorisée = mise hors course.
 - Reconnaissances du parcours = Hors course
 - Pointage en avance à un CH : 2 minutes pour 1 minute d'avance
la pénalité pour pointage en avance ne sera pas appliquée pour le CH sortie parc d'assistance et pour le CH d'entrée en parc fermé en fin d'étape
 - Pointage en retard à un CH : 1 minute pour 1 minute de retard

- CH entrée de parc fermé à la fin de l'étape 1 : retard de maximum 40' pénalisé d'une minute pour une minute, après 40' de retard pénalité forfaitaire pour la nuit de 2h00.
- La pénalité forfaitaire pour dépassement du temps imparti maximum de 1h30 ' sur chaque tours est de 2h00

• **Déroulement de l'épreuve**

Prologue de 2.7 km:

Le temps imparti maximum pour le parcours du prologue de 2.7km est de 30 minutes **(En cas de non participation au prologue ou de dépassement du temps maximum, le départ sera donné dans le premier secteur chronométré du samedi dans l'ordre des numéros derrière les véhicules classés)**

Samedi et Dimanche :

L'épreuve se déroulera en deux étapes samedi 4 tours , dimanche 3/4 tours en sens inverse, soit 7/8 tours au total.

Le temps imparti pour chaque tour (samedi et dimanche) est de 1heure 30 minutes, la pénalité pour dépassement est de 2heures par tours

Le nombre de tours pourra être modifié en fonction de l'éventuel retard occasionné par des problèmes techniques.

Samedi : la première étape comportera 285 Kms dont 284 Kms divisés en 4 tours chronométrés de 71 km.

A l'issue de la première étape un classement scratch sera établi afin de déterminer l'ordre de départ de la deuxième étape.

Dimanche : la deuxième étape comportera 213/284 Kms divisée en 3/4 tours chronométrés de 71 km dans le sens inverse de la veille.

• **Chronométrage :**

Un départ et une arrivée par tour, en cas d'annulation d'une partie d'un tour, deux postes de chronométrage intermédiaires seront mis en place sur chaque tour et serviront : soit de temps de passage intermédiaire soit de tronçon de classement.

• **Composition des équipages :**

Chaque équipe sera composée d'un pilote. Le pilote et éventuellement le co-pilote pourront intervertir leur rôle, à condition que le co-pilote soit titulaire de la licence NCC de pilote, et que l'équipage prenant le départ d'une spéciale la termine avec le même pilote, les éventuels changements de pilote se feront avant chaque départ de chaque tour chronométré uniquement dans la zone d'assistance.

• **Forfaits de participation**

Les forfaits devront être adressés par lettre recommandée au siège de l'organisation avant le 30/05/05 à minuit, le montant total de la participation aux frais seront remboursé déduit de **400€** pour frais de dossier. Après cette date aucun remboursement ne sera accepté. Les remboursements seront effectués à partir du 15 juillet 2006.

• **Temps imparti**

Des temps imparti maximum seront imposés aux équipages pour réaliser chaque tour chronométré, le dépassement ou la non participation à une spéciale n'entraînera pas le mise hors course, mais une pénalité forfaitaire par tour non terminé dans les délais ou non effectué

Ces temps imparti figureront sur le carnet de bord

• **Assistances :**

Un parc d'assistance sera placé de suite après chaque arrivée de la liaison; un temps imparti d'assistance de 30 minutes, sera accordé à chaque équipe ; toutefois, il sera possible de pointer en avance au CH sortie de parc d'assistance.

A la fin de la première étape un délai d'assistance sera accordé à chaque véhicule et ceci avant l'entrée en parc fermé pour la nuit.

Tout retard, au contrôle d'entrée de parc fermé entraînera une pénalité forfaitaire.

L'assistance extérieure pendant un tour chronométré ou sur les parcours de liaison entraînera la mise hors course du ou des véhicules assistés.

Dans les « tours chronométrés et dans les liaisons » seul l'assistance entre véhicules encore en course et avec les moyens embarqués à bord sera autorisée.

• **Communication / Droits / Tournage TV**

Les concurrents, pilotes et co-pilotes donnent à l'organisation tous les droits relatifs à leur participation à la 1^{ère} BAJA de FRANCE. Afin de permettre à l'organisateur une totale liberté de mouvements, les concurrents, pilotes et co-pilotes l'autorise, par le fait de leur inscription, à se servir de leurs noms, de leur image publicitaire (véhicules et personnes) pour tout ce qui concerne leur participation à l'épreuve. La prise de vue vidéo/film/photo hors du cadre privé ou familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit sont interdites, sans autorisation écrite de l'organisateur.

• **Contrôles de passage :**

Des contrôles de passage seront mis en place à différents endroits du circuit non mentionnés sur les road book, les numéros des véhicules seront pris à la volée par plusieurs contrôleurs (juges de faits).

• **Prologue :**

Un prologue de 2.7 km sera organisé le vendredi 23 juin sur la commune de Blessac, au fur et à mesure de chaque vérification. Le classement de ce prologue servira à déterminer l'ordre des départs de la première « spéciale » du samedi.

La participation à ce prologue est obligatoire. Si d'aventure un véhicule ne pouvait participer au prologue il partirait le samedi derrière les derniers classés du prologue dans l'ordre des numéros.

• **Parcours / reconnaissances :**

Après chaque tour chronométré un parcours de liaison devra être effectué dans un temps imparti imposé, afin de se rendre au parc d'assistance et de regroupement avant le nouveau départ, aucun pointage en avance ne seront autorisés au CH d'arrivée de liaison.

Chaque équipe recevra un road book et un carnet de pointage ; le parcours chronométré sera fléché.

Aucune reconnaissance ne sera autorisée pour des raisons de sécurité sur un camp militaire très actif !!!!

En cas de départ retardé ou d' interruption(s) de l'épreuve, la direction de course se réserve, pendant ces délais, le droit de mettre ou de ne pas mettre les voitures en parc fermé. Les concurrents ne pourront réclamer des compensations financières ou des remboursements par rapport au délai de retard ou d'arrêts de l'épreuve sur le programme prévu.

• **Autonomie des véhicules:**

L'autonomie minimum par véhicule et par secteur chronométré, plus les liaisons devra être de 80 kilomètres

• **Remorquages :**

Des véhicules de remorquage seront répartis sur le parcours et dirigés par les postes de contrôles. Aucune pénalité ne sera appliquée. Les véhicules remorqués seront ramenés (tant que possible) au parc d'assistance. Ils pourront, après accord de la Direction de course reprendre la course en fonction du timing restant. Ces remorquages ne sont pas contractuels par rapport à l'engagement des équipes, aucune réclamation ou indemnisation ne seront acceptées pour des dégâts occasionnés par ces remorquages ou pour des délais d'interventions jugés trop longs.